

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ  
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

**DATE :** 27/04/2020

**REFERENCE :** MINSANTE n°91

**OBJET : RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À LA NALOXONE POUR LES USAGERS À RISQUE DE SURDOSE D'OPIOÏDES ET LEUR ENTOURAGE**

***Pour action***

***Pour information***

Mesdames, Messieurs,

La période actuelle s'accompagne d'un risque accru d'exposition aux surdoses pour les usagers d'opioïdes, qu'il s'agisse d'une utilisation médicamenteuse (antalgiques opioïdes, traitements de substitution aux opiacés) ou de substances illicites. Le stress, les difficultés à supporter le confinement, la crainte du manque, entre autres, peuvent conduire à des conduites à risques et à des consommations mal contrôlées.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de veiller à renforcer l'accès à la naloxone (antidote spécifique de la surdose d'opioïdes) pour tous les usagers à risque et leur entourage.

La naloxone est disponible sous des formes prêtes à l'emploi destinées à une utilisation par tous et sans intervention d'un professionnel de santé.

Deux spécialités sont disponibles (Nalscue®, forme nasale et Prenoxad®, forme injectable intramusculaire).

Pour rappel, les établissements de santé ont été invités à inscrire ces deux spécialités sur la liste des médicaments dont l'utilisation est préconisée dans l'établissement (livret thérapeutique) (note d'information aux ARS n°DGS/SP3/DGOS/DSS/2019/177 du 19 juillet 2019).

Toute personne identifiée à risque doit se voir prescrire et/ou délivrer un kit de naloxone.

Les professionnels doivent être appelés à une vigilance particulière sur ce sujet, qu'ils exercent en ville (médecins, pharmaciens d'officine, IDE notamment), en structure médico-sociale (CSAPA, CAARUD) et en établissement de santé (services d'addictologie, d'urgences, ELSA, centres de traitement de la douleur, unités sanitaires en milieu pénitentiaire notamment).

A cet effet, vous trouverez ci-joint plusieurs documents et outils :

- Une fiche comprenant des éléments de réponse aux questions fréquentes remontées par les acteurs,
- Une fiche mémo destinée aux professionnels,
- Une fiche mémo destinée aux usagers et au public.
- Une série d'affiches pouvant être utilisées par les professionnels et les structures pour favoriser la diffusion de l'information auprès de leur patientèle.

En vue de favoriser une accessibilité large à la naloxone pour les publics à risque, il vous est demandé de sensibiliser les acteurs et diffuser ces éléments auprès des directions d'établissements (établissements de santé, CSAPA, CAARUD), des représentants des professionnels de santé du premier recours, professionnels intervenant dans le champ des addictions et du traitement de la douleur ainsi que des associations concernées de votre région.

Nous vous remercions pour votre mobilisation,

**Pr. Jérôme Salomon**

*Directeur Général de la Santé*

*Signé*

DIFFUSION RESTREINTE